



# DÉLIBÉRATION

Du

## CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation 19 novembre 2025	<b>SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2025</b>
Membres en exercice <b>29</b>	L'an 2025, le mardi 25 novembre, le Conseil Municipal de la Ville de ROYE s'est réuni publiquement à la Mairie de Roye sous la présidence de Delphine DELANNOY, Le Maire.
Membres présents <b>24</b>	
Membres représentés <b>2</b>	<b>ETAIENT PRESENTS</b> : Delphine DELANNOY, Olivier DEVILLERS
Membres absents <b>3</b>	Josiane HÉROUART, Michaël MAILLE, Salima TIDDARI, Élodie THÉOT, Hervé VÉLUT, Valérie MARETTE, Didier MORVAL, Freddy CANTREL, Élodie LEMAITRE, Loïc CARETTE, Sylvie BONIFACE, Alexis BOURSE, Émilie SENKEZ, Timmy BOITEL, Justine FRANCELLE, Bastien FOY, Marie-Hélène COMTE, Alice ZILIANI, Éric GUIBON, Jean-Luc VILLET, Ludovic BOCQUET, Aurélie SAVOYE,
Nombre de suffrages exprimés <b>26</b>	
	<b>ABSENTS REPRESENTES</b> : Séverine PECHON avait donné pouvoir à Sylvie BONIFACE Pascal DELNEF avait donné pouvoir à Éric GUIBON
	<b>EXCUSÉS</b> Kevin MOUILLARD, Aymeric BOUTRY
	<b>ABSENTS</b> Christian DETROISIEN
	A été nommé (e) secrétaire : Loïc CARETTE

N° D 2025-11-587

### COMMUNICATION DES RAPPORTS D'ACTIVITÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GRAND ROYE

Madame le Maire informe le Conseil municipal que la Communauté de communes du Grand Roye a transmis ses rapports d'activité :

- Rapport d'activités 2024
- Rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif 2024
- Rapport annuel du service de collecte de déchets 2024

Conformément à l'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales, « ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. »

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé des représentants de la commune, prend acte des rapports d'activités 2024 de la Communauté de communes du Grand Roye.**

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits, Pour extrait conforme au registre.

